

CORONAVIRUS

INFORMATION

AUX LOVÉRIENS



Vendredi 13 mars 2020

Madame, Monsieur,
Chers Lovériens,

Au lendemain des annonces du Président de la République, j'ai réuni l'ensemble des services de la Ville pour mettre en place les mesures indispensables et immédiates destinées à freiner la propagation du Coronavirus. Face à cette crise sanitaire sans précédent, soyez assurés de la mobilisation totale de la municipalité. Je compte sur votre compréhension et sur votre civisme.

Bien à vous,

François-Xavier PRIOLLAUD,
Maire de Louviers

Crèches, écoles, collèges, lycées

Dès le lundi 16 mars, conformément aux annonces du Président de la République, les crèches, écoles, collèges et lycées de Louviers seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Mise en place d'une « réserve maternelle »

La Ville de Louviers met en place un dispositif de « Réserve

maternelle ». Il s'agit de permettre aux habitants dont l'activité professionnelle est indispensable à la gestion de la crise (santé, sécurité...) d'être prioritaires pour bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants. La Ville de Louviers recense l'ensemble des places disponibles auprès des assistantes maternelles du territoire.

Vous êtes concerné ? Contactez-le Kiosque famille,
10 rue St Germain, **02 32 25 22 30**.

Seniors et personnes fragiles

Parmi les mesures annoncées par le Président de la République, certaines concernent les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles. Il est demandé aux habitants concernés de limiter leurs déplacements au strict nécessaire. Les animations dans les établissements hébergeant des personnes âgées sont reportées.

Pour lutter contre l'isolement, la Ville de Louviers va mettre en place – comme c'est le cas en période de canicule – des visites à domicile afin de maintenir un

contact et porter une attention toute particulière aux personnes les plus vulnérables.

Extension du portage de repas à domicile

La Ville de Louviers livre quotidiennement plusieurs centaines de repas au domicile de seniors de Louviers. Ce service va être temporairement étendu pour toutes les personnes âgées ou vulnérables qui en feront la demande. Tarifs en fonction des revenus, de 2,69 € à 8,09 € par repas.

Pour bénéficier de ces visites à domicile, contactez le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Louviers au **02 32 09 58 90**

Pour s'inscrire et bénéficier du portage de repas à domicile, contactez le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Louviers au **02 32 09 58 90**.

Fermeture exceptionnelle des équipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs et culturels accueillant du public sont, comme les établissements scolaires, fermés jusqu'à nouvel ordre. L'école de musique, la médiathèque, le musée, la gare aux musiques ou encore les gymnases seront fermés dès le lundi 16 mars, pour une durée de 15 jours minimum.

Il en est de même pour les équipements sportifs intercommunaux, avec la fermeture du centre aquatique Caseo et de la patinoire Glacéo.

Annulation de toutes les manifestations publiques

Le Gouvernement a décidé l'annulation de tous les événements rassemblant plus de 100 personnes. Dans ce contexte, l'ensemble des manifestations publiques, en particulier sportives et culturelles de Louviers, sont annulées ou reportées.

Maintien du fonctionnement des services publics

Mairie, police municipale, kiosque famille, Centre communal d'action sociale (CCAS), centres sociaux, centre technique... Vos services publics municipaux restent ouverts malgré la crise sanitaire. La Ville de Louviers a pris des mesures permettant de protéger autant les usagers que les agents.

Les transports maintenus

Les transports de l'Agglomération Seine-Eure (réseau Semo) sont maintenus. La circulation des bus pourrait cependant être perturbée.

La Ville de Louviers met tout en œuvre pour garantir le bon déroulement des élections municipales

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la Ville de Louviers met en œuvre toutes les mesures destinées à limiter la propagation du Coronavirus. Des mesures qui s'appuient sur les recommandations gouvernementales :

- Affichage des gestes barrières et des consignes à suivre dans chaque bureau de vote.
- Marquages au sol et lignes de courtoisie pour maintenir une distance d'un mètre entre les électeurs.
- Mise à disposition de savon et d'essuie-mains ou de gel hydroalcoolique dans les bureaux de vote.
- Désinfection des bureaux de vote avant et après chaque scrutin.
- Désinfection régulière des surfaces de contact (poignées de portes, tables, tablettes des isolements) au cours de la journée.
- Isolements tournés vers le mur pour éviter le contact des rideaux tout en conservant le secret du vote.

RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Ville de Louviers (www.ville-louviers.fr) ou les réseaux sociaux Facebook et Twitter (@villedelouviers)

Pour contacter la mairie, téléphonez au **02 32 09 58 58** ou rendez-vous sur www.ville-louviers.fr pour poser vos questions